



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 27 mars 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	21/03/2013
Affichage	21/03/2013

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

**Etaient Présents** : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

### **Etaient Représentés :**

DUFOUR Maurice pouvoir à MUSSON Pascal.  
 NICOLOSO Alain pouvoir à PROREL Alain.  
 BOVETTO Fanny pouvoir à GUIGLI Catherine.  
 ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.  
 NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

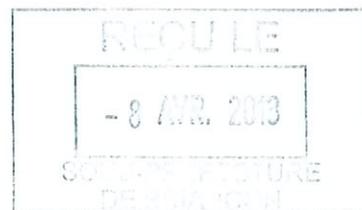
**THEME : URBANISME 1.**

**OBJET : PROJET CHAMP DE MARS - PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS.**

### **Absents-Excusés :**

DUFOUR Maurice, NICOLOSO Alain, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard.

**Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.**



Rapporteur : Aurélie POYAU.

Compte tenu de l'inscription des fortifications de Briançon au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Commune de Briançon souhaite réaliser des aménagements sur le secteur du Champ de Mars, afin de valoriser l'accès à la cité Vauban et à ses fortifications.

Il s'agit de renouveler l'image de la ville, de moderniser les espaces d'accueil et de donner à ces lieux une meilleure lisibilité et une plus grande attractivité touristique.

Ce projet de requalification concerne l'aménagement du parking, la requalification de la voirie et des espaces publics de l'entrée de ville jusqu'au giratoire.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée pour assurer la conception et la réalisation des travaux d'infrastructure et d'aménagement de ces espaces publics.

Une subvention a été accordée au moyen du Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense afin de valoriser l'offre de stationnement.

Le montant alloué au titre du CRSD permettrait à la Commune d'envisager une première tranche opérationnelle de travaux programmée au cours de l'année 2013.

Le projet d'aménagement nécessite un financement complémentaire au montant initialement prévu pour cette opération afin de porter une plus grande ambition pour ce site.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29/04/2010 approuvant le premier plan de financement des travaux d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20/10/2011 approuvant le plan de financement des études de maîtrise d'œuvre pour ce projet, par le biais d'une subvention de la DRAC et la DREAL,

Considérant que cette opération d'aménagement est vitale pour porter l'ambition touristique de Briançon et qu'elle nécessite un financement complémentaire,

Le plan de financement proposé pour cette opération est le suivant :

**SECTEUR DU CHAMP DE MARS: AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**

DEPENSES en €				RECETTES	
POSTE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT
1 <sup>ère</sup> tranche Opération de travaux.	908 750	178 115	1 086 865	CONSEIL REGIONAL PACA CRSD - Fiche 8d :	175 000
				CONSEIL GENERAL 05 CRSD - Fiche 8d :	152 000
				AUTOFINANCEMENT	261 750
				ETAT - DETR	320 000
TOTAL	908 750	178 115	1 086 865	TOTAL	908 750

<b>TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>908 750</b>	<b>178 115</b>	<b>1 086 865</b>	<b>TOTAL DES AIDES PUBLIQUES</b>	<b>647 000</b>
-----------------------------	----------------	----------------	------------------	----------------------------------	----------------

Vu les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement du projet Champ de Mars,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement de l'opération de travaux présenté ci-dessus ;
- De solliciter les financements nécessaires à l'exécution de la présente délibération auprès de Monsieur le Préfet et autres partenaires financiers institutionnels ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

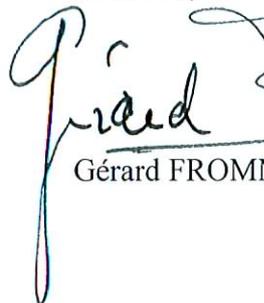
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE - 4 AVR. 2013  
PUBLIÉ LE - 4 AVR. 2013  
NOTIFIÉ LE 09 AVR. 2013